

A Monsieur Salomon Reinach
hommage respectueux de
l'auteur.
Leich I, Lentheschergasse 10
le 8 Juillet 13. E.-ED. BRIESS

LE PRÉTENDU

ΠΟΜΠΑΙΟΣ ΣΤΡΑΤΗΓΟΣ

EXTRAIT DE LA REVUE DES ÉTUDES GRECQUES

TOME XXVI, JANVIER-MARS 1913, n° 116

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, VI^e

—
1913

Bibliothèque Maison de l'Orient



073316

LE PRÉTENDU

ΠΟΜΠΑΙΟΣ ΣΤΡΑΤΗΓΟΣ

Dans tous les ouvrages généraux, ainsi que dans plusieurs monographies sur les institutions municipales des villes grecques de l'Asie-Mineure sous la domination romaine, se trouve discuté le rôle d'un magistrat curieux et tout à fait unique, le soi-disant πομπαῖος στρατηγός. Après Bœckh, dont nous allons parler plus loin, c'est J. Menadier (1) qui s'en occupa le premier. Il le définissait, d'accord avec Bœckh du reste, comme un stratège préposé aux processions, et comparait le prétendu magistrat aux stratèges athéniens, qui, on le sait, prenaient une part active aux solennités et cérémonies religieuses de la ville. Cette définition, qui a été évidemment suggérée par le titre du prétendu fonctionnaire, fut adoptée dans la suite, à ma connaissance, par tous les savants. Ainsi, pour Sir W. M. Ramsay (2), le πομπαῖος στρατηγός « superintendent processions and religious ceremonies, and was perhaps the same as ὁ ἐπὶ τοῦ ἱεροῦ ». Le même rapprochement est fait par M. V. Chapot (3). En outre, un certain nombre de savants,

(1) *Qua condicione Ephesii usi sint inde ab Asia in formam provinciae redacta*, diss., Berlin, 1880, p. 75.

(2) *Cities and bishopries of Phrygia*, I, 1 (Oxford, 1895), p. 76.

(3) *La province rom. procons. d'Asie*, Paris, 1904, p. 242. Cf. p. 403. Cet essai d'identification, de prime abord, ne nous paraît pas heureux, le caractère des fonctions de l'ἐπὶ τοῦ ἱεροῦ étant désigné avec une clarté suffisante par le titre

tels que MM. Isidore Lévy (1), Th. Reinach (2), E. Ziebarth (3), W. Liebenam (4), F. Poland (5) n'ont parlé du *πομπαῖος στρατηγός* qu'accidentellement, toutefois avec conviction.

L'unique témoignage qui ail permis à tous les savants précités de déterminer les fonctions du « *πομπαῖος στρατηγός* » est l'inscription *C. I. G.*, 3348. Bæckh a tiré cette inscription de la *Memoria Cossoniana, hoc est Danielis Cossonii vita*, de Jacob Gronovius, parue à Leyde en 1695 (6). Ce petit volume que le célèbre humaniste dédia à la mémoire de son ami et compatriote, le négociant Daniel Cosson, mort à Smyrne en 1689 après avoir passé une grande partie de sa vie dans cette ville, est surtout connu des épigraphistes par la réédition de la partie latine du Monument d'Ancyre qui en occupe les pp. 47-68, et qui est précédée de la biographie de Daniel Cosson (pp. 3-46) et suivie des notes de Jacob Gronov sur le texte latin du Monument d'Ancyre (pp. 69-138). Le reste du livre (pp. 139-150) contient, sous le titre « *Inscriptiones Graecae ex Asia adiectae* » quarante inscriptions grecques, publiées d'après les papiers de Cosson, toutes reproduites en minuscules et sans qu'il soit tenu aucun compte de la division en lignes. Des « *Addenda et Corrigenda* » (pp. 151-159) terminent le volume.

du magistrat. Sur ce dernier fonctionnaire voy. nos remarques, *Der ἐπὶ τοῦ ἱεροῦ in Smyrna und der στρατηγός τοῦ ἱεροῦ in Ierusalem*, *Wiener Studien*, XXXIV, 1912 (*Gomperz-Heft*), p. 356 suiv.

(1) *Rev. Ét. Grecques*, VIII, 1895, p. 247.

(2) *Art. Hymnodus* dans le *Dict. des Ant. grecques et rom.* de Saglio-Pottier, t. V, p. 337.

(3) *Das griech. Vereinswesen*, Leipzig, 1896, p. 91.

(4) *Städteverwaltung im röm. Kaiserreiche*, Leipzig, 1900, p. 288, note 4.

(5) *Gesch. des griech. Vereinswes.*, Leipzig, 1909, p. 48, note 1; 399, n. 5.

(6) Voici le titre exact de ce petit ouvrage :

*Memoria Cossoniana, | hoc est, | Danielis Cossonii | vita | breviter descripta, | ad clarissimos et amplissimos viros | Petrum Cossonium medicum | et | Ioannem Van den Bergh J. C. | cui annexa est nova editio | Monumenti Ancyranii | priore Aug. Busbequii et And. Schotti | emendatior et auctior | cum notis | Jacobi Gronovii. | Accedunt nonnullae inscriptiones ab eodem Cossonio collectae. | Lugduni Batavorum. | Apud Fredericum Haaring, 1695, in-4°, 159 pages. Cf. Mommsen, *Res gestae Divi Augusti*, 2^e éd. (Berlin, 1883), préface, p. xxiii; S. Chabert, *Histoire sommaire des études d'épigraphie grecque* (Paris, 1906), p. 37; W. Larfeld, *Handbuch der griech. Epigraphik*, I (Leipzig, 1907), p. 45.*

La provenance de ces inscriptions n'est souvent pas indiquée. Toutefois, la plupart des textes proviennent de Smyrne, lieu de résidence de Cosson. C'est le cas de notre inscription, reproduite deux fois dans le recueil, p. 145, n° XX, et p. 148, n° XXXVI, la première fois avec cette indication : « Smyrnae, in domo quadam ». Ces deux copies, du reste, sont parfaitement identiques, sauf que, dans la première copie (p. 145, n° XX), les mots καὶ θεολόγου sont omis.

Voici le texte de l'inscription :

Ἡρῶν κοινὸν Κλαυδίου Μελάμπου ὕμνωδοῦ καὶ θεολό-
γου καὶ πομπαιίου στρατηγού εὐτυχούς καὶ Κλαυδίας
Τρυφώσης.

Bœckh a fait précéder la reproduction de la copie en minuscules de Cosson d'une transcription en majuscules, « versibus fortuito dispositis ». Cet essai de restitution n'a par conséquent aucune valeur authentique. Nous tenons néanmoins à le reproduire pour montrer que, pour ce qui nous importe ici, la restitution en majuscules a conservé plus fidèlement le texte de l'inscription que la copie en minuscules du *C. I. G.*

ΗΡΩΝΚΟΙΝΟΝΚΛΑΥΔΙΟΥΜΕΛΑΜΠΟΥ
ΥΜΝΩΔΟΥΚΑΙΘΕΟΛΟΓΟΥΚΑΙΠΟΜ
ΠΑΙΙΟΥΣΤΡΑΤΗΓΟΥΕΥΤΥΧΟΥΣΚΑΙ
ΚΛΑΥΔΙΑΣΤΡΥΦΩΣΗΣ

On remarquera, en effet, que dans la restitution en majuscules on ne lit pas πομπαίου, comme Bœckh a écrit dans sa transcription, mais ΠΟΜΠΑΙΙΟΥ. Cette forme anormale aurait dû mettre les savants sur leurs gardes, d'autant plus que cette lecture est confirmée par les deux copies de la *Memoria Cossoniana*. La suppression du second ι est due à une conjecture de Bœckh qui la motive ainsi dans son commentaire : « ni fallor ex praetoribus Smyrnaeis unus est πομπαιῖος dictus, qui praeesset pompis ducendis, ut Athenis praetores in pompis occupati

erant ». Il est vrai que non seulement à Athènes, mais dans toute la Grèce, les stratèges jouaient un rôle considérable dans l'exécution des cérémonies et fêtes religieuses, comme nous allons le montrer prochainement pour l'Asie Mineure. Mais, outre qu'il est peu probable qu'on ait jugé nécessaire d'affecter une stratégie particulière à la direction des processions, et cela seulement à Smyrne, le rétablissement de la vraie lecture ne saurait, à notre avis, présenter aucune difficulté. Il n'est guère douteux qu'il faille lire : καὶ Πομπηίου Στρατήγου Εὐτύχους. La lecture Πομπηίου avait déjà été prise en considération par Bæckh, qui l'avait cependant écartée pour proposer la conjecture que nous venons de rejeter. L'erreur du copiste (ou des copistes?) de la *Memoria Cossoniana* s'explique trop bien par des raisons graphiques pour qu'on ait besoin d'y insister. Quant au nom propre Στράτηγος (1), nous en avons pu relever d'autres exemples (sous la forme dorienne Στράταγος) dans des inscriptions de Physkos (2), Ptolémaïs en Thébaidé (3), Égine (4); on rencontre aussi le féminin Στρατηγίς (5).

Nous proposons donc de rétablir le texte de l'inscription *C. I. G.*, 3348 de la façon suivante :

Ἡρώων κοινὸν Κλαυδίου Μελάμπου,
 ὑμνωδοῦ καὶ θεολόγου, καὶ Πομ-
 πηίου Στρατήγου Εὐτύχους, καὶ
 Κλαυδίας Τρυφώσης.

(1) Voy. d'autres exemples de noms propres dérivés d'une charge (ou d'une profession) ap. Fick-Bechtel, *Die griech. Personennamen*, 2^e éd., Göttingue, 1894, p. 360.

(2) Wilhelm, *Beitr. z. griech. Inschriftenkunde*, p. 129, nr. 119, l. 9.

(3) *Bull. de corr. hell.*, IX, 1885, p. 133, n^o 1, l. 35 = Strack, *Dynastie der Ptolemäer*, p. 226, n^o 36 = Michel, *Recueil*, n^o 1017 = Dittenberger, *Orient. Gr. inscr. sel.*, n^o 51.

(4) Décret d'Égine en l'honneur de Cléon, fils de Stratagos, de Pergame : *I. G.*, IV, 1, l. 35, 56 = Hicks, *Man. of Greek hist. inscr.*, n^o 189 = Michel, *Recueil*, n^o 340 = Dittenberger, *Orient. Gr. inscr. sel.*, n^o 329.

(5) Dans une inscription de Thasos, *Revue archéologique*, nouv. sér., t. XIII, 1, 1866, p. 284, n^o 34 = Dittenberger, *Sylloge*, n^o 788.

Il va sans dire qu'en adoptant la lecture proposée, Eutychès ne peut être le père de Mélampos, comme le suppose Bæckh, mais qu'il doit être le père de Pompéios Stratégos.

Le premier des trois personnages de notre inscription est investi des fonctions d'hymnode et de théologue (1). Ces fonctions nous indiquent le terme après lequel il convient de placer notre texte. Nous savons par *C. I. G.*, 3148, l. 37 suiv. que l'empereur Hadrien, en dotant Smyrne du second néocorat (2), prodigua en même temps d'autres privilèges à la ville, dont l'un fut la création de collèges d'ὑμνωδοί et de θεολόγοι, collèges qui étaient évidemment nécessaires à l'exécution des cérémonies prescrites. Or, M. J. Keil (3), en restituant l'en-tête mutilé d'une autre inscription de Smyrne (4), a montré très ingénieusement que le second néocorat de Smyrne coïncide avec la première visite d'Hadrien dans cette ville, en 123. Notre inscription ne peut donc être antérieure à l'an 123 de notre ère.

Une autre Κλαυδία Τρυφῶσα (Παυλείνα), fille de l'ἀρχιερεὺς Κλαύδιος Ἀπολλώνιος et ἀρχιέρεια elle aussi, est connue par une inscription d'Aphrodisias (*C. I. G.*, 2819 = Le Bas-Wadd., 1607; cf. Th. Reinach, *Inscriptions d'Aphrodisias*, *Rev. Ét. Gr.*, XIX, 1906, p. 116) (5). Le nom de Τρυφῶσα rentre probable-

(1) Pour les collèges des ὑμνωδοί et des θεολόγοι, voy. Isid. Lévy, *Études sur la vie municipale de l'Asie-Mineure sous les Antonins*, *Rev. Ét. Grecques*, VIII, 1895, p. 246 suiv.; W. M. Ramsay, *Cit. and bishopric of Phrygia*, I, 2 (Oxford, 1897), p. 630 suiv.; Th. Reinach, art. *Hymnodus* dans le *Dict. des Ant. grecques et rom.* de Saglio-Pottier, t. V, p. 336 suiv.; Chapot, *Prov. rom. proc. d'Asie*, p. 401 suiv. [Je relève en passant que le renvoi à notre inscription manque dans le tableau des hymnodes dressé par M. Chapot (p. 405)]; J. Keil, *Zur Geschichte der Hymnoden in der Provinz Asia*, *Oesterr. Jahresh.*, XI, 1908, pp. 108-110; F. Poland, *Gesch. d. griech. Vereinswes.*, p. 46 suiv., 49, 399.

(2) Pour les néocorats de Smyrne, voir le tableau de M. Chapot, *loc. cit.*, p. 452.

(3) *Loc. cit.*

(4) Publiée d'abord dans le *Μουσείον καὶ βιβλ. τῆς ἐν Σμύρνῃ Εὐαγγ. Σχολ.*, 1873-75, p. 91, n° 75; rééditée par M. Keil, *loc. cit.*

(5) Dans le *Wörterbuch. d. griech. Eigennam.* de Pape-Benseler, s. v. Τρυφῶσα, cette grande-prêtresse est confondue avec la Κλαυδίη Τρ. de notre inscription. Ce nom, d'ailleurs, ne se rencontre pas seulement dans des inscriptions cariennes, comme le prétend M. E. Preuschen, *Handwörterbuch zu den Schriften des Neuen Testaments*, p. 1100, s. v. Τρυφῶσα; notre inscription et une autre, découverte à

ment dans la catégorie des noms propres dérivés à l'origine d'un sobriquet (*Spitznamen*) (1).

E.-ED. BRIESS.

Vienne (Autriche).

Thyatire par MM. Keil et Premerstein (*Bericht über eine zweite Reise in Lydien*, dans *Denkschriften d. Akad. d. Wissensch. in Wien, phil.-hist. Kl.*, vol. LIV, 1911, p. 48, n° 29) nous le font trouver aussi en Lydie.

(1) Cf. F. Bechtel, *Die attischen Frauennamen* (Göttingue, 1902) pour les noms Τρύφαννα (p. 40 suiv.), Τρύπερον (p. 49), Τρύφη (p. 137). Pour le masculin Τρύφων, voy. le même auteur, *Die einstämmigen männlichen Personennamen des Griechischen, die aus Spitznamen hervorgegangen sind* (*Abhdlgn. d. Ges. d. Wissensch. zu Götting.*, *phil.-hist. Kl.*, N. F., II, 1898, p. 75).

LE PUY-EN-VELAY. — IMPRIMERIE PEYRILLER, ROUCHON ET GAMON
